

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Arrêté du 6 mars 2025**

**portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends  
relatifs aux marchés publics de Lyon**

NOR : ECOM2507219A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et  
numérique,**

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-7 et R. 2197-8 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2021 portant nomination au comité consultatif interrégional  
de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon ;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 12 février 2025,

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Guillaume MULSANT, premier vice-président honoraire du tribunal administratif de  
Lyon, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des  
différends relatifs aux marchés publics de Lyon, à compter du 28 mars 2025.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

## **Article 2**

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié  
au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 mars 2025

Pour le ministre et par délégation :  
La directrice des affaires juridiques  
Clémence OLSINA